

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Responsabilité pour les disparitions forcées au Bélarus : un appel contre l'acquittement d'un ancien membre de l'escadron de la mort de Loukachenko sera examiné en Suisse

Le procès en appel de Yuri Harauski, ancien membre du SOBR, une unité spéciale de police placée sous les ordres du président Aliaksandr Loukachenko, se tiendra le 22 septembre 2026¹ à Saint-Gall, en Suisse. M Harauski est accusé d'avoir participé aux disparitions forcées de trois opposants politiques au Bélarus en 1999, faits qu'il a avoués.

Saint-Gall, Paris, Minsk, Genève, 10 juin 2026. [Yuri Harauski](#) a été acquitté en première instance en septembre 2023, le tribunal ayant estimé que les preuves dont il disposait ne permettaient pas d'établir, au-delà de tout doute raisonnable, sa participation aux crimes. Lors du procès en appel, la crédibilité des déclarations du prévenu sera évaluée dans un contexte qui a radicalement changé. « *L'audience du prévenu lors du procès en première instance a été entachée d'irrégularités. J'ai constaté de nombreuses erreurs de traduction. J'espère que la cour d'appel accordera au prévenu et à ses déclarations toute l'attention et l'examen minutieux qu'ils méritent,* » a déclaré **Alena Zakharenka**, fille d'une des personnes disparues et plaignante dans cette affaire.

La plainte pénale initiale a été déposée au printemps 2021 par deux proches des victimes, avec le soutien de [TRIAL International](#), de la Fédération internationale pour les droits humains ([FIDH](#)) et du Centre des droits humains [Viasna](#). Deux ans auparavant, alors qu'il résidait en Suisse, Yuri Harauski avait [avoué](#) aux médias avoir été impliqué dans trois disparitions en 1999, sur lesquelles il avait fourni de nombreux détails. Le 2 mai 2022, Yuri Harauski a été inculpé pour les [disparitions forcées](#) de : Yury Zakharenka, ancien ministre de l'Intérieur ; Viktor Hanchar, ancien vice-Premier ministre, et Anatoly Krasouski, homme d'affaires et ami proche de Hanchar. Le [procès](#) de Harauski a eu lieu devant le tribunal de district de Rorschach (canton de Saint-Gall, Suisse) les 19 et 20 septembre 2023.

Malgré son acquittement en première instance, cette affaire est historique : la Cour a reconnu que les trois hommes avaient été enlevés et tués, et que des membres des autorités bélarusses étaient impliquées dans ces crimes. C'était également la première fois que le crime de disparition forcée était examiné devant un tribunal suisse, et la première fois qu'un tribunal se prononçait sur des crimes commis au Bélarus en vertu du principe de [compétence universelle](#). « *J'espère que cette affaire pourra servir d'exemple dans la pratique juridique internationale. Le phénomène des disparitions forcées est malheureusement très répandu, et toute personne ayant perdu un proche à cause de ce crime espère que justice sera faite* », a déclaré **Valeriya Krasouskaya**, fille d'une des personnes disparues et plaignante dans cette affaire.

« *Il faut sensibiliser à l'ampleur et à la véritable nature des crimes commis par le régime de Loukachenko. Cette affaire constitue la première occasion, en plus de trente ans de dictature, de voir enfin certains des crimes les plus graves du régime reconnus devant un tribunal,* », a déclaré **Alès Bialiatski**, fondateur et directeur de [Viasna](#).

Pour plus d'informations, consultez [nos Questions fréquentes](#).

CONTACTS MÉDIA

- **Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)** : Raphaël Lopoukhine, rloukhine@fidh.org, +33 6 72 28 42 94
- **TRIAL International** : Anja Härtwig (français, anglais, allemand), media@trialinternational.org, +41 77 469 68 65

¹ Le CP a été mis à jour le 25 août 2026 avec la nouvelle date du procès, qui avait été décalé en juin.